

## Initiatives internationales

### Deuxième conférence ministérielle conjointe des protocoles d'entente de Paris et de Tokyo sur le contrôle des navires par l'État du port



En 2004, les activités de Transports Canada en matière de CNEP ont porté sur la coordination et l'accueil de la Deuxième conférence ministérielle conjointe, qui s'est tenue les 2 et 3 novembre à Vancouver. Cet événement international a réuni 150 délégués représentant 34 pays et 18 pays observateurs ainsi que des organismes maritimes intéressés par l'élimination du transport maritime inférieur aux normes à l'échelle mondiale.



Photo de groupe des chefs des délégations

Sous le thème, *Renforcer le cercle de responsabilité*, les membres des PE d'Europe et de l'Asie-Pacifique se sont réunis pour mettre la dernière main à la Déclaration ministérielle qu'ils vont tous signer. Ce document contient le cadre d'élaboration et de mise en oeuvre de nouvelles normes pour la promotion d'une culture de la sécurité et de la sûreté dans toute l'industrie afin de protéger le milieu marin et les conditions de vie et de travail des équipages à bord.

Des représentants des pays observateurs et d'organismes observateurs comme l'OMI, l'OIT et la Commission européenne étaient présents. De plus, des membres d'un certain nombre d'autres régimes de contrôle des navires par l'État du port ont participé à la Conférence, notamment les PE de la mer Noire, des Antilles et de l'océan Indien et la Garde côtière américaine.

Les nombreuses parties participant à la surveillance des activités maritimes, dont les armateurs, les États du pavillon, les sociétés de classification et les États du port, forment un « cercle de responsabilité ». Les membres de ce cercle jouent un rôle très important pour renforcer l'intégrité de l'industrie du transport maritime et reconnaissent, ou sont poussés à le faire, la nécessité de mener leurs activités de façon responsable, d'être mutuellement responsables et de s'engager conjointement à réduire au maximum les dangers pour la vie, les biens et le milieu marin que peuvent entraîner des pratiques qui ne respectent pas les normes. Les conditions de vie et de travail des gens de mer sont également de la plus haute importance et la Déclaration ministérielle aborde cette question.



Deuxième conférence ministérielle conjointe

Pendant la Conférence qui a duré une journée et demie, les membres des PE et les observateurs ont présenté de brefs exposés sur l'importance du contrôle des navires par l'État du port dans leurs pays ou organisations respectifs. De plus, Marc Grégoire, sous-ministre adjoint, Sécurité et Sûreté, a fait une présentation sur le régime de contrôle des navires par l'État du port au Canada, et les présidents des PE de Paris et de Tokyo ont fait le point sur les régimes dans leur partie du monde.

À la fin de la Conférence, il a été convenu que les États membres des PE de Paris et de Tokyo adopteraient des mesures au cours des prochaines années pour atteindre

leur objectif ultime qui est d'éliminer les navires inférieurs aux normes :

- Créer et mettre en oeuvre un régime d'inspection fondé sur la nouvelle Convention de l'OIT.
- Veiller à éliminer progressivement les pétroliers à coque simple dans les deux régions des PE, conformément aux lois et conventions internationales dont les membres sont signataires.
- Tenir d'autres campagnes d'inspection concentrées.
- Réaliser des analyses approfondies des anomalies des navires.
- Continuer de cibler les navires à haut risque. Les inspections seront fonction du profil de risque du navire et un système incitatif sera mis en place pour les compagnies dont les navires présentent un faible risque.
- Favoriser la transparence par la publication régulière d'une information détaillée sur les navires détenus, ainsi que les noms des propriétaires et des affréteurs.
- Renforcer les programmes de formation régionaux pour les inspecteurs chargés du contrôle des navires par l'État du port.
- Harmoniser davantage les deux PE pour que les ressources précieuses soient utilisées aussi efficacement que possible pour se concentrer sur le transport maritime qui ne respecte pas les normes.
- Étudier les possibilités de recouvrement des coûts de l'inspection des navires inférieurs aux normes et qui affichent constamment de mauvais résultats.



Signa

du PE de Paris (à gauche) et Yoshio Sasamura, Secrétaire du secrétariat du PE de Tokyo (à droite).